

PRIX D'INSTALLATION D'UN ÉCHAFAUDAGE

ven 26/04/2019 - 09:00

Source *Baticopro.com*

Si certains copropriétaires veulent réaliser des travaux à l'intérieur de leur logement ou à l'extérieur de la copropriété, il peut être nécessaire de faire installer des échafaudages par une entreprise de location. En effet, s'il est possible de louer ou d'acheter ce type de matériel, l'installation d'un échafaudage doit se faire dans le respect des réglementations en vigueur, et seuls les professionnels sont habilités à les monter et les démonter dans la plupart des cas.

Les différents types d'échafaudage

Pour effectuer des travaux en copropriété, il est parfois indispensable d'installer un échafaudage au niveau de la façade, afin d'accéder aux murs ou à la toiture. Un échafaudage est une sorte de plate-forme qui permet aux artisans d'accéder à des zones hautes. L'échafaudage peut également servir aux particuliers. Pour des travaux de construction et pour des travaux de rénovation en hauteur, il est possible d'opter pour différents types d'échafaudage permettant de garantir la sécurité des utilisateurs de ce dispositif, mais aussi les personnes susceptibles de passer en-dessous.

Selon la charge autorisée sur un échafaudage, il est possible de différencier plusieurs catégories :

Différentes catégories	Charge autorisée	Travaux concernés
Classes 2 et 3	150 à 200 kg/m ²	travaux de peinture, de rénovation toiture, de ravalement, travaux ne nécessitant aucun stockage de matériaux lourds en hauteur
Classes 4 et 5	300 à 450 kg/m ²	travaux de bétonnage et plâtrage
Classe 6	600 kg/m ²	travaux de maçonnerie lourde et de charpente

[Lire la suite sur Baticopro](#)

